

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 22 juin 2023 à 20h00, à la maison Vallier**

**Présidence du Conseil général :** Mme Brigitt Gyger

|                    |             |    |                       |                 |
|--------------------|-------------|----|-----------------------|-----------------|
| <b>Présences :</b> | Effectif :  | 24 | <b>Sont excusés :</b> | Mme V. Charpié  |
|                    | À l'appel : | 18 |                       | Mme L. Cinotti  |
|                    | Excusés :   | 6  |                       | M. G. Lombard   |
|                    |             |    |                       | M. J.-H. Martin |
|                    |             |    |                       | Mme F. Maire    |
|                    |             |    |                       | M. S. Persoz    |

**Sont également présents :**

M. Michel Froidevaux, Président du Conseil communal  
Mme Isabelle Garcia, Vice-Présidente du Conseil communal  
M. Joël Boulogne, Secrétaire du Conseil communal  
M. Jean-Bernard Simonet, Vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Jérémie Veillard, Membre du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal  
Mme Christelle Petermann, Comptable  
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
4. Rapport et adoption des comptes 2022
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- concernant la participation du projet d'extension de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 48'000.- pour l'installation de deux bornes hydrantes au Chemin des Argilles
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2023 à 2025
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au coefficient fiscal
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier »
11. Points en suspens – informations du Conseil communal
12. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Il est actuellement 20h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue.

Nous allons commencer par le point 1 de l'ordre du jour, correspondance et appel.

Correspondances :

- *Lettre de démission de M. L. Cravero*

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

*Appel selon la liste des présences par M. A. Chittani*

**À l'appel :** 18 personnes présentes, aucun absent et six excusés. La majorité absolue est à 10.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Information générale pour tout le monde. Merci de bien parler dans le micro lorsque vous prenez la parole, sinon la qualité de l'enregistrement peut en être péjorée. Merci à tous. Nous pouvons ainsi passer au point deux de l'ordre du jour.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 30 mars 2023 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

Conformément à notre Règlement Général de Commune, il s'agit maintenant d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour suscite-t'il des remarques de votre part ? Ce n'est pas le cas, je considère donc l'ordre du jour accepté, nous pouvons passer au point 3.

## 3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. A qui puis-je passer la parole ?

Président(e) :

**Le Groupe Ensemble pour Cressier, par M. Pierre Geissbühler** propose la candidature de Monsieur Laurent Demarta. Est élu.

Vice-président(e) :

**Le Groupe PLR, par Mme Gabrielle Veillard** propose la candidature de Monsieur Angelo Chittani. Est élu.

Secrétaire :

**Le Groupe Ensemble pour Cressier, par M. Pierre Geissbühler** propose la candidature de Monsieur Majid Charif. Est élu.

Vice-secrétaire :

**Le Groupe PLR, par Mme Gabrielle Veillard** propose la candidature de Madame Gabrielle Pollicino. Est élue.

Questeurs (2) :

**Le Groupe Ensemble pour Cressier, par M. Pierre Geissbühler et Le Groupe PLR, par Mme Gabrielle Veillard** proposent les candidatures de Monsieur Damien Guerne et Monsieur Cédric Fuchs. Sont élus.

Vice-questeur :

**Le Groupe Ensemble pour Cressier, par M. Pierre Geissbühler** propose la candidature de Monsieur André Grandjean. Est élu.

#### 4. Rapport et adoption des comptes 2022

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière n'a pas été combattue, je donne donc la parole au Conseil communal pour la lecture des comptes 2022.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous allons parcourir les comptes ce soir, avec une question préalable dans le rapport de la Commission financière et le rapport du Conseil communal. Est-ce que vous avez des questions de compréhension ? Ce n'est pas le cas, c'est parfait. Nous allons donc poursuivre la lecture de ce rapport, avec proposition et approbation ainsi que le rapport de la fiduciaire. Concernant l'arrêté, nous y viendrons un peu plus tard pour détailler de l'organe de révision. Pour les pages vertes, veuillez m'interrompre dès que vous avez une question.

*Lecture des comptes 2022 par M. M. Froidevaux*

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer ?

**M. P. Geissbühler :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance des comptes 2022 de notre commune et les acceptera. Bien évidemment, l'impact des intempéries est majeur sur nos comptes et conduit à cet excédent des charges de plus de CHF 700'000.-. A ce jour, ce sont ainsi plus de 3,6 millions qui ont été investis dans la remise en état du village et des infrastructures. Dont près de 2.2 millions supporté par nos comptes 2022.

Pour rappel, les effets des mesures d'urgences réalisées en 2021, avaient alors été neutralisés dans les comptes. La charge à cependant pu être amortie par divers prélèvements ou fonds et pour CHF 500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle. In fine, les intempéries pèsent de manière nette pour plus de CHF 900'000.- aux comptes 2022. Au final, la commune, aura assumée plus de 60% des coûts.

Cependant, d'autres éléments appellent à plus d'optimisme. La bonne conjoncture économique continue. Connue en 2022, et qui semble se poursuivre, a permis à la commune d'améliorer ses recettes fiscales et réduire sa charge en matière d'action sociale notamment.

A noter également que le budget 2022, tablait sur des recettes de CHF 100'000.- en lien avec le fond VARO qui selon la nouvelle pratique, sont désormais liés à des projets à définir avec et nous espérons, que ce soit bien le cas, la possibilité de cumuler les contributions annuelles.

Une note en fin de compte devrait d'ailleurs être introduite pour tenir à jour les montants promis par VARO au fil des ans afin que notre commune puisse évaluer les financements disponibles pour proposer des projets.

Ainsi en conclusion, l'impact des intempéries est naturellement encore très fort pour notre commune dont la fortune diminue de manière importante. Cependant, d'autres éléments plus positifs permettent de penser que notre commune dispose encore de moyen pour passer cette mauvaise passe et relever les défis à venir. En vous remerciant pour votre attention, Merci.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Merci, est-ce qu'un autre groupe souhaite s'exprimer ?

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR s'est réuni en date du 19 juin 2023 pour passer en revue les comptes ainsi que leurs rapports.

L'exercice 2022 se solde malheureusement par un important excédant de charge de CHF 708'889,06 alors que le budget tablait sur un excédent de CHF 202'980,00. Un élément en particulier explique ce dépassement inhabituel. En effet, le budget ne prenait pas en compte le bouclage des frais liés aux mesures d'urgence suite aux inondations subies il y a 2 ans jour pour jour qui pèjore grandement ce résultat.

Il reste néanmoins à souligner que sans ces frais supplémentaires, les comptes de la commune auraient montré un tout autre visage avec un excellent résultat qui aurait abouti à un bénéfice de CHF 206'876.43. Ce chiffre était très favorable notamment grâce à de meilleures entrées fiscales des personnes physiques, une diminution des frais liés à l'éducation publique et à une diminution des frais liés à la sécurité sociale. Deux de ces trois facteurs sont probablement dû à une très bonne situation conjoncturelle et nous pouvons espérer que cela soit encore le cas pour les comptes 2023.

Cependant, il reste des défis à affronter dans un futur proche et à moyen terme :

- L'arrivée de nouveaux habitants dans la commune d'ici la fin de l'année amènera probablement de nouvelles recettes fiscales, mais aussi de nouveaux enfants à scolariser.
- Des recettes fiscales des entreprises très basses, voire trop faibles.
- Des frais pour de nouvelles mesures de protection contre les crues.
- De potentiels frais imprévus lors de la mise en place du CAD.
- Des frais pour la réfection de la route cantonale qu'il s'agira de limiter au maximum.

Pour conclure, le groupe PLR approuve les comptes 2022 et souhaite remercier la très bonne tenue des comptes de la part de la comptable, de l'administrateur communal ainsi que du Conseil communal.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je vais procéder à la lecture de l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté des comptes 2022*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent les comptes 2022 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 5.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- concernant la participation du projet d'extension de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)**

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. C. Fuchs :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission SITP s'est réunie le lundi 12 juin 2023 pour parler de ces surcoûts. Au vu des informations données par M. J.-B. Simonet, la Commission SITP émet un avis favorable à cet arrêté.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

Ça devrait être la Commission financière. J'ai reçu quelques minutes avant le début de la séance, un WhatsApp de Mme. L. Cinotti qui malheureusement est retenue pour des raisons professionnelles. Elle m'a transmis son intervention :

**Mme L. Cinotti :**

**Absente, lecture par Mme B. Gyger, Présidente**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière préavise favorablement le crédit supplémentaire de CHF 58'000. La première demande date de 2016 et c'est tout à fait plausible que les prix aient augmentés, le projet est indispensable et donc pas remis en cause. Enfin il est à noter qu'une partie de ce crédit sera pris en charge par le fonds sur les eaux claires et usées. La proportion n'est pas encore connue.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Merci, est-ce qu'un autre groupe souhaite s'exprimer ?

**M. A. Grandjean :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

C'est juste pour dire que le rapport est très clair et convaincant. Nous allons l'accepter. Merci.

**M. J.-H. Martin:**

**Absent, lecture par Mme G. Veillard**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Même si le rapport est parfaitement bien rédigé et de toute clarté comme l'eau, je vous donne des chiffres clés :

- 2015, les chiffres posés pour un budget
- 2020, le démarrage du chantier
- 5 ans, le temps qu'il a fallu pour le démarrage du chantier d'une telle ampleur
- 8 ans, le temps écoulé entre le budget et aujourd'hui
- 3 ans, le temps écoulé entre le début des travaux et la fin de ceci.

- 2023, fin des travaux
- 2024 à 2025, pleine capacité hydraulique.
- 7%, une indication qui a traversé une succession de crise, belle maîtrise des coûts.
- 58'000, le nombre de gouttes d'eau pour ce crédit d'engagement complémentaire.

Et bien oui, le groupe PLR est 58'000 fois d'accord pour ce projet d'extension de la Communauté des eaux neuchâteloises.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je vous lis donc l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté par Mme B. Gyger*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 6.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 48'000.- pour l'installation de deux bornes hydrantes au Chemin des Argilles**

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Pour information, ces deux bornes hydrantes font parties du permis de construire, c'est une obligation imposée de la part de l'ECAP. Ces bornes hydrantes doivent être installées avant que les premières personnes prennent des logements sur le site. Voilà comme information, merci.

**M. C. Fuchs :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au vu de l'obligation émise par l'ECAP pour la pose de ces hydrantes, la Commission SITP émet un avis favorable au dit arrêté.

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a analysé la demande de crédit de CHF 48'000 pour l'installation de deux bornes hydrantes au chemin des Argilles. La démarche semble tout à fait pertinente et nécessaire au vu des constructions en cours dans ce quartier.

La question du financement au travers du compte de fond d'équipement s'est tout de même posée, mais cette possibilité n'est malheureusement pas exploitable dans le cadre de mesures de sécurité.

La Commission a accepté cette demande de crédit à la l'unanimité des membres présents.

**M. J.-L. Descombes :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit de CHF 48'000.- pour la pose de deux bornes hydrantes pour les Argilles-Prélards, suite à la construction de plusieurs bâtiments est une nécessité et une demande de l'ECAP. Une subvention nous sera versée par l'ECAP de CHF 7'000.- pour les deux hydrantes. Le Groupe PLR accepte cette demande de crédit.

**M. D. Guerne :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au vu des futurs emménagements qui auront lieu dès le mois d'octobre prochain, la zone Argilles-Prélards se doit d'être couverte d'une protection incendie dans le secteur. Cela fait partie des responsabilités communales. Ces travaux sont prévus depuis le permis de construire et une partie est subventionnée. C'est pour cela que le Groupe Ensemble pour Cressier accepte cette demande de crédit de CHF 48'000.- pour l'installation de deux bornes hydrantes. Merci.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je vous lis donc l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté par Mme B. Gyger*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 7.

|   |
|---|
| <p><b>7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2023 à 2025</b></p> |
|---|

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière accepte de reconduire le mandat de la fiduciaire Deuber et Beuret SA en qualité de d'organe de révision des comptes de notre commune. En effet, les excellents contacts, les rapports détaillés et les aides apportées pour gérer au mieux les différentes difficultés comptables ont fait pencher la balance en faveur d'un renouvellement de partenariat. Nous remercions d'avance la fiduciaire précédemment mentionnée pour la bonne continuité de cette collaboration.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je vous lis donc l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté par Mme B. Gyger*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 8.

## 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement

**Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. P. Geissbühler :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance et préavisé favorablement à l'unanimité des membres présent, la proposition d'arrêté qui nous est soumis. Cette modification de la manière d'encaisser la taxe d'équipement est exigée par le Service des communes et par respect des normes financières qui considèrent ainsi que la taxe d'équipement est en réalité le remboursement des investissements passés réalisés par la commune et doivent dès lors être comptabilisés comme des recettes.

Ainsi en résumé, la taxe d'équipement rembourse les travaux passés et ne doit pas financer les travaux futurs à travers des prélèvements au fond.

Ainsi dès 2023, la taxe d'équipement sera ajoutée dans les comptes de fonctionnement selon la clé de répartition mentionnée qui est comparable à la pratique des autres communes. En moyenne sur les 5 dernières années, les recettes supplémentaires générées au compte de résultat se montent à CHF 180'000.- par an. Avec cependant, une très forte variabilité. Ce qui est une relative bonne perspective pour nos finances. Il est décidé de maintenir le fond existant et de ne pas le dissoudre immédiatement ce qui pourrait générer d'obscur problématique de TVA et de l'utiliser pour financer de prochains projets.

La Commission financière aurait cependant apprécié de disposer du règlement d'utilisation du fond afin de connaître les différents éléments qui sont finançable par le fond. En conclusion, la Commission financière accepte le projet d'arrêté et invite le Conseil général à faire de même.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

**M. P. Geissbühler :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Sans reprendre les éléments déjà présenté, le groupe acceptera l'arrêté. Il souhaite cependant, que d'une part le règlement d'utilisation du fond soit communiqué aux membres du Conseil général et dans le même ordre d'idée, que le règlement des taxes et émoluments, puissent faire objet d'une mise à jour afin de s'assurer que les taxes d'équipements et les autres taxes de notre commune soient toujours à jour et cohérente avec les pratiques actuelles. Pour aller plus loin, la mise en place d'une éventuelle commission pour la mise à jour de nos bases règlementaires semblerait opportune pour certains de nos membres. Merci de votre attention.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, je vous lis donc l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté par Mme B. Gyger*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 9.

## 9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au coefficient fiscal

### **Mme B. Gyger, Présidente :**

Vous avez toutes et tous reçu le 13 juin écoulé, un argumentaire reçu par le Service des communes et un nouvel arrêté. C'est donc sur ce nouvel arrêté que nous allons nous prononcer.

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je vous lis donc l'arrêté.

*Lecture de l'arrêté par Mme B. Gyger*

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons donc au point 10.

## 10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier »

### **Mme B. Gyger, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

### **M. D. Guerne :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En mai 2021 soit il y a maintenant 2 ans, le Conseil général acceptait de façon très claire notre motion soulignant ainsi sa compréhension quant à l'importance et l'urgence de freiner le déclin massif de la biodiversité.

Ainsi, notre Groupe se réjouit de lire que le PAL va intégrer des lignes directrices particulièrement fortes pour s'assurer que la nature puisse reprendre ses droits face à l'étalement humain et urbain. La proposition de faire une sensibilisation au public est également très bonne et soutenue, mais nous aurions aimé pouvoir en avoir un peu de substance à ce stade.

A notre sens, la volonté forte mentionnée par le Conseil communal ne s'est en 2 ans pas suffisamment concrétisée. Aucune mesure ne s'est déployée sur le terrain alors que des mesures simples et gratuites existent. C'est pourtant cela que demande la motion que la Commune encourage partout où cela est possible au développement de la biodiversité. Notre groupe rappelle que les exemples donnés dans la motion ne sont que des exemples qui doivent simplement donner au Conseil communal une inspiration.

Dans ce sens, notre groupe veut prendre acte des informations données mais ne souhaite pas classer la motion ne pouvant pas constater d'avancée concrète sur le terrain et la thématique trop importante pour attendre d'avantage, encore que des actions soit menées. Merci pour votre attention.

### **Mme B. Gyger, Présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le classement de la motion sont priés de se manifester en levant la main. Neuf voix pour. Avis contraire ? huit voix. Abstention ? aucune. Donc le classement de la motion est accepté par 9 voix contre 8. Nous passons donc au point 11.

## 11. Point en suspens – Informations du Conseil communal

**Mme B. Gyger, Présidente :**

A qui puis-je donner la parole ?

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière vous nous avez accordé l'autorisation d'engager un nouvel agent de sécurité de manière partiel. Après plusieurs fausses alertes, il est enfin parmi nous ce soir et il va venir se présenter en quelques mots.

**M. R. Bourquin, Agent de sécurité publique :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi d'enfin pouvoir me présenter. Je suis d'avance désolé de me présenter, d'un en retard et de deux, en tenue un peu mouillée et sale, mais ceci montre assez bien mon engagement pour votre commune. Engagement qui finalement me rappelle un petit peu mon engagement il y a deux ans également, un peu aussi à cause de la météo.

Je ne pense que je suis là pour parler de mes petites interventions sur Cressier mais plutôt pour parler de ma personne et qu'il était question de savoir qui était l'homme en gris qui mettait des amendes et qu'on ne connaissait pas encore.

Donc je suis Raphaël Bourquin, natif du Landeron, je suis de 1986, je suis marié, un enfant. J'ai d'abord fait un apprentissage ici à Cressier comme polymécanicien chez Egger. Suite de quoi, j'ai fait mon service militaire dans la fanfare militaire ou j'ai fait ensuite mon paiement de galon en tant que sous-officier (donc sergent) et ensuite je suis parti dans la sécurité privée. Donc j'ai à ce moment-là effectué des contrôles dans les bus, des services de Noctambus, surveillance de la Place Pury, donc j'ai vu pas mal de choses. Puis j'ai été placé comme responsable dans une loge donc où je m'occupais de la sécurité des employés pendant la nuit. Et ensuite de quoi, à force de ramener des gens à la porte j'ai senti un peu le vent venir et une opportunité de se présenter comme agent de Sécurité publique s'est présentée à moi. Il a fallu d'abord que je fasse l'école, chose que j'ai faite en 2013 à Colombier. C'est donc une école de 4 mois et ceci sous engagement de la Commune du Landeron, pour laquelle j'ai travaillé durant 9 ans.

Ensuite de quoi je suis parti au Val de travers un peu moins d'une année comme responsable du service de Sécurité du Val-de-travers, qui représente donc 9 villages, avec des tâches dont les compétences sont les mêmes que ce que j'ai maintenant mais le cahier des charges est un petit peu différent. En effet, le fait que la vallée du Val de travers soit un peu retirée, cela me poussait vers des tâches de police. Donc le Creux du Van je connais bien.

Finalement, un petit vent de fatigue s'est fait ressentir à force de faire les trajets et j'ai eu l'opportunité de postuler à Cressier. Je ne suis pas inconnu parce que finalement dans mes 9 ans passés au Landeron j'ai été souvent en renfort, envie de dire même pour les plus grosses interventions de ma carrière, celles-ci ont été sur Cressier.

Maintenant je suis là pour votre sécurité on va dire ça comme ça, en suppléant surtout de la police mais surtout pour m'assurer que tout ce passe bien dans le village, comme ce soir. Est-ce qu'il y a des questions ? Je suis si jamais à disposition et puis je vous souhaite une bonne soirée.

**Mme. I. Garcia, Conseillère communale :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de prendre vos agendas. Vous aviez demandé au Conseil communal d'organiser une visite de l'entreprise Coloral. Chose faite la date a été fixée le jeudi 17 août 2023 à 17 heures et je vous prierais de contacter l'administration communale pour vous inscrire afin qu'on puisse avoir un nombre de personnes à annoncer lors de notre visite. Je vous remercie.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Quelques points ou communications à vous faire. A l'instar du bureau du Conseil général le bureau du Conseil communal va également se réorganiser pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Nous aurons une présidente en la personne de ma collègue Isabelle Garcia, Vice-président Joël Boulogne, Secrétaire Jean-Bernard Simonet, Vice-secrétaire Jérémie Veillard et puis votre serviteur en tant que membre.

Deuxième point, j'aimerais vous demander de passer à vos agendas également pour la date des prochaines séances du Conseil général. Une date que vous ne connaissez pas et qui est récente le jeudi 28 septembre 2023 à 20h00. Et puis la date que vous connaissez probablement déjà le samedi 2 décembre 2023 à 17h00 pour le budget 2024.

Ensuite, une bonne nouvelle, notre apprenti Michée Pungi a réussi ses examens, c'est tout frais, il a appris la nouvelle sauf erreur hier. Nous sommes tous fiers à l'administration de vous annoncer qu'il a bien réussi ses examens. Il a bien été coaché aussi je tiens à le dire pour l'effort des collaboratrices à l'administration qui l'ont bien épaulées. Et nous aurons un nouvel apprenti qui commencera le 2 août prochain.

Et enfin, une autre bonne nouvelle. À l'issue de ce Conseil général, il y aura les traditionnels sandwiches et nous pourrons refaire tout ce Conseil général si l'on veut à l'arrière de la salle. Merci pour votre écoute.

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Une information, tout d'abord les tuyaux du CAD continuent à être posés. Actuellement, ils travaillent sur la partie des Prélards direction Cornaux et des Argilles-Est. Ces travaux sont prévus pour environ 5 semaines. Nous avons toujours un seul doute là-dessus, c'est le passage sous l'Oléoduc, où ils sont aujourd'hui en train de faire des sondages pour reconnaître exactement la profondeur ou passe les services communaux et suite à ça il y aura une étude au niveau Fédéral qui donnera l'autorisation à Groupe E de passer sous le l'Oléoduc. Voilà en ce qui concerne actuellement le CAD.

Autre information, ils ne vont pas monter cette année à la rue Gustave-Jeanneret et Saint-Martin, pour arriver à la chaudière provisoire qui est vers la place du village. Du moment que la commune n'a pas entrepris de travaux du PGEE pour les conduites d'eaux et autres, ils donnent l'avantage aux travaux sur la route cantonale et la montée de la Rue du Château jusqu'à la fontaine du four. Ils s'arrêtent au passage du Ruhaut, voilà concernant le CAD.

Concernant les intempéries, tout d'abord il y a 15 jours nous avons vidé la retenue qui avait été construite par l'armée à l'Ecluse. En deux ans, c'est quand même environ 130 m<sup>3</sup> de gravats qu'on a sorti du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> bassin de rétention. Ce qui prouve qu'il y a quand même toujours des matériaux qui descendent. Nous allons encore vider le Pont du Diable qui a été fait ainsi que la retenue qu'il y a sur le chemin de l'Eter (ou il y a l'épingle à cheveux). Il y a encore ces deux retenues que nous devons vider, enfin curer disons ça comme ça.

Concernant les intempéries de ce soir, c'était peut-être impressionnant au début. Au niveau du Ruhaut il n'y a eu aucun problème simplement au niveau du Mortruz, le passage de la route a Frochaux, de la route cantonale de Saint-Blaise – Lignièrès a eu une obstruction à l'intérieur de cette canalisation qui traverse la route, dû à une installation électrique. Cela fait plus d'un an que nous essayons de trouver la solution avec la personne qui est alimenté par cette conduite. Nous lui avons imposé un temps mais pour le moment, elle ne l'a pas fait. Je vais retourner chez lui demain matin avec Groupe E pour qu'il fasse absolument la modification de son entrée et puis que le Groupe E puisse sortir cette alimentation de ce passage sous la route cantonale. Merci de votre attention.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc au point 12.

## 12. Divers

**Mme B. Gyger, Présidente :**

A qui puis-je donner la parole ?

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je voudrais remercier Madame Garcia pour la visite de Coloral, vous avez répondu à ma demande.

Il y a quelque temps, plus précisément le 1<sup>er</sup> juillet 2021 (si mes souvenirs sont bons), la fréquence de ramassage des déchets ménagers a été diminuée de moitié passant de 2 fois à 1 fois par semaine.

Si d'un point de vue écologique cette diminution à tout son sens, je me suis souvent posé la question s'il était pertinent de payer la même taxe de déchets pour une prestation divisée par deux. J'ai souvent amené le sujet en Commission financière et lors de nos séances du Groupe PLR, au point d'ennuyer, peut-être, certains de mes collègues.

Cherchant à comprendre le mécanisme derrière cette taxe, j'ai demandé à ce qu'une analyse soit faite, afin de démontrer que ce qui est payé par nos concitoyens gardait tout son sens malgré que nous nous apercevions moins souvent de l'allure toute particulière des camions de ramassage de déchets. Il m'a tout d'abord été dit qu'il était difficile de sortir les factures montrant le tonnage mensuel récupéré sur les 5 dernières années. Il m'a ensuite été dit qu'il fallait attendre un exercice complet pour pouvoir comparer cela plus facilement.

Hors, nous nous trouvons aujourd'hui après la fin de l'exercice complet 2022 et nous pouvons remarquer au travers des comptes, à la page 26, que les taxes ont rapporté CHF 2'481 de moins que l'année 2021. Cela ne veut pas dire pour autant que la taxe que nous payons aujourd'hui soit justifiée et c'est pour cela que je demande au Conseil communal de procéder à l'analyse de ce cas, et si d'aventure il s'avérait que la taxe puisse être diminuée même de quelques francs, que cela soit présenté et proposé en toute transparence. Merci de votre attention.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous prenons note de cette intervention et y répondrons.

**Mme B. Gyger, Présidente :**

Nous arrivons donc au terme de la dernière séance du Conseil général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. Et je tiens à vous adresser mes sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces 6 mois ou j'ai eu l'honneur de présider le Conseil général.

Merci à vous toutes et tous. Je vous remercie d'être venue à cette séance du Conseil général, et nous pouvons clore la séance. Belle soirée à toutes et tous et bonnes vacances.

**La séance est levée à 21h00.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
La Présidente,                      le Secrétaire,

B. Gyger

A. Chittani